



Agents autorisés
Association des emballeurs de pommes du Québec
Association québécoise de la distribution de fruits et légumes
Table filière pomme
MAPAQ
Entrepôtsitaires

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

**PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION
POUR LA RÉCOLTE 2024**

Décision du comité de prix du **18 décembre 2024** des pommes destinées à la transformation, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec, du Conseil de la transformation alimentaire du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, d'établir les prix suivants :

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	<u>Hâtives</u> 0,095 \$/lb ou 3,99 \$/minot de 42 lb pour le premier 20 millions de livres 0,065 \$/lb ou 2,73 \$/minot de 42 lb pour l'excédent au-delà de 20 millions de livres. Une péréquation sera versée selon le volume total commercialisé en provenance des producteurs du Québec	<u>Hâtives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (+ supplément de 0,01 \$/lb si le producteur fournit la benne « bin »)*	<u>Hâtives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb
	<u>Tardives</u> 0,095 \$/lb ou 3,99 \$/minot de 42 lb pour le premier 20 millions de livres 0,065 \$/lb ou 2,73 \$/minot de 42 lb pour l'excédent au-delà de 20 millions de livres. Une péréquation sera versée selon le volume total commercialisé en provenance des producteurs du Québec (voir les précisions ci-après)	<u>Tardives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage + supplément de 0,01 \$/lb si le producteur fournit la benne « bin »)* 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Tardives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)

À compter du 18 décembre 2024	<u>Tardives</u>	<u>Tardives</u>	<u>Tardives</u>
	0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb	0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage + supplément de 0,01 \$/lb si le producteur fournit la benne « bin »)* 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)

* Cette prime est versée à raison de 7,50 \$/benne et payée aux producteurs séparément du contenu en pommes. Pour des raisons de sécurité des employés et d'efficacité des opérations, l'acheteur se garde le droit de refuser les bennes qui ne correspondent pas aux standards de qualité établis.

PRÉCISIONS SUR LA PÉRÉQUATION POUR LES POMMES À JUS STANDARD

Le bilan de Lasonde du volume total des pommes en provenance du Québec pour la production de jus standard, commercialisées entre le 26 août et le 22 novembre 2024, établit à 51 050 952 lb la quantité totale reçue par l'entreprise.

Selon le calcul de péréquation convenu, 20 000 000 lb seront, au final, payées 0,095 \$/lb, mais ces volumes ont pour l'instant été payés à un prix de 0,065 \$/lb. À ce jour, une somme de 3 318 312 \$ a donc été payée aux fournisseurs (51 050 952 lb * 0,065 \$/lb).

Si 20 000 000 lb sont payées à 0,095 \$/lb et que la balance (31 050 952 lb) est payée à 0,065 \$/lb, un total de 3 918 312 \$ devrait être versé aux pomiculteurs du Québec. La différence de cette somme et celle déjà payée est de 600 000 \$ (3 918 312 \$ - 3 318 312 \$), somme qui doit être maintenant répartie parmi le volume total des pommes transformées.

Cette péréquation (600 000 \$/51 050 952 lb) donne lieu à un supplément de prix de 0,011753 \$/lb, qui sera versé à l'ensemble des pomiculteurs du Québec éligibles. Ceux-ci recevront sous peu un paiement complémentaire, accompagné d'une lettre explicative de la part de Lasonde.

Le prix global que les producteurs recevront aura donc été de 0,076753 \$/lb cet automne.

NOUVELLE PÉRIODE DE RÉCEPTION CHEZ LASSONDE EN JANVIER

Lasonde procédera à une opération exceptionnelle de réception et de transformation des pommes à jus standard à partir du 6 janvier 2025. Il s'agit d'une occasion à considérer pour écouler les pommes de déclassement cumulées à détourner vers la transformation, ainsi que les pommes entreposées à froid ayant perdu en critères de qualité pour le marché frais. Le volume estimé de cette opération est d'environ 2,5 millions de livres.

PRIX PAYÉS ENTRE LE 23 NOVEMBRE ET LE 18 DÉCEMBRE 2024

Selon les modalités convenues par le comité, le prix après péréquation est celui des pommes à jus standard, tandis que le prix des pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement est 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb. Étant donné les circonstances, les PPQ analyseront avec diligence les prix payés pour les pommes à jus standard suivant la fin de la réception chez Lasonde, et adopteront éventuellement des orientations en fonction de l'état des lieux.

PRIX DES POMMES DESTINÉES À PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Décision du comité de prix du **21 novembre 2024** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, **d'établir le prix des variétés tardives en sac et en cellule comme indiqué dans le tableau ci-dessous.**

PRIX MINIMUM – RÉCOLTE 2024

Minot 42 lb	Du 8 juillet au 31 juillet 2024		Du 1 ^{er} août au 15 décembre		À compter du 16 décembre jusqu'à autre décision du comité					
	\$ SAC	\$ CELLULE	\$ SAC	\$ CELLULE	\$ SAC	\$ CELLULE	\$ SAC	\$ CELLULE	\$ SAC	\$ CELLULE
Sunrise	18,50	21,50	18,00	21,00	18,00	21,00				
Paulared	18,50	21,50	18,00	21,00	18,00	21,00				
Ginger Gold	18,50	21,50	18,00	21,00	18,00	21,00				
Lobo	18,50	21,50	18,00	21,00	18,00	21,00				
McIntosh			18,00	21,00	15,00	21,00				
Empire			18,00	21,00	15,00	21,00				
Spartan			18,00	21,00	15,00	21,00				
Cortland			18,00	21,00	15,00	21,00***				
Honeycrisp			35,00*	50,00**	35,00*	50,00**				
Ambrosia			24,00	28,00	24,00	28,00				
Gala			24,00	28,00	24,00	28,00				

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP :

- Le pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé – doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

* Pour la pomme de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC.

** Jumbo en cellule (JC) de calibre 64 et plus (grosse) : 40 \$/minot

SPÉCIFICATIONS POUR LA CORTLAND :

*** Jumbo en cellule (JC) de calibre 64 et plus (grosse) : 18 \$/minot

L'unité de paiement est le minot (boîte) de 42 lb. Voir l'annexe E de la Convention des emballeurs pour connaître les équivalences de contenant :

<https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Annexe-E-Poids-standards-2.pdf>

Le calibre est l'indicateur qui permet de savoir si la pomme sera vendue en sac ou en vrac. Voir l'annexe A pour les critères de qualité de Pommes Qualité Québec (calibre et pression par variété) :

<https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Annexe-A-1.pdf>

Exemple pour la McIntosh 2024 : Après classement au poste d'emballeur, le producteur recevra 15 \$ le minot de 42 lb (boîte) pour les volumes emballés en sac et 21 \$ le minot de 42 lb (boîte) pour les volumes emballés pour la cellule ou le vrac (soit vendu à l'unité).

Pompouce 2024* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (toutes les variétés tardives)		
	Prix/minot de 42 lb**	
	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo	Autres tardives
Du 1 ^{er} août au 15 décembre	12,60 \$	12,60 \$
À compter du 16 décembre	-	10,50 \$
* Précisions sur la Pompouce : Prix des pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po		

** Lors du comité de prix du 9 avril 2024, les membres ont établi le prix de la Pompouce à 70 % du prix de la pomme en sac de la variété concernée et au maximum du prix de la pomme McIntosh en sac.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et ces pommes sont inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le **5 septembre 2023**, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 11 \$/minot** avec un calibre minimum de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassés seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

DONNÉES D'INVENTAIRES DE LA RÉCOLTE 2024 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2024

Les [données d'inventaires au 1^{er} décembre 2024](#) sont disponibles sur notre site.

Jérôme-Antoine Brunelle, agr.
 Directeur général
 Les Producteurs de pommes du Québec